

Acte à classer

del_0037_2024_b

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-26T16-15-47.00 (MI252664546)

Identifiant unique de l'acte :

027-200065787-20240415-del_0037_2024_b-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : pesallpjdobBP2024BP82_82202401_seal

Date de décision : 15/04/2024



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte
antérieur :

Acte : pesallpjdobBP2024BP82_82... Multicanal : Non

Pièces jointes :

del_0037_2024_Ad... Type PJ : 70_DE - Délibération
du Budget Primitif

2024 -Budget

Assainissement.PDF



Imprimer la PJ avec le tampon AR

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 26/04/24 à 16:15

Par BUNEL Nadège

Transmis

Date 26/04/24 à 16:15

Par BUNEL Nadège

Accusé de réception

Date 26/04/24 à 16:21

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	42
Votants par procuration	9
Absents	14
Total des votes	51

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du deux avril 2024 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, Mme MONLON, M. LEFRANCOIS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. ANFRAY, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEU

TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme DA SILVA, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. BARRE, Mme LOUVEL, M. BURET, Mme CABOT, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, Mme BOQUET, Mme BINET, M. SENINCK, M. BAPTIST

SUPPLEANTS PRESENTS : M. BESSARD, Mme DUHAMEL, M. MEAUDE, M. DUCLOS, Mme QUEVAL, M. VETEL

PROCURATIONS : M. GIRARD à M. TIHY, Mme DA SILVA à M. BESSARD, M. LEROY à M. COUREL, M. DUSMENIL à M. SIMON, M. BARRE à M. MEAUDE, Mme LOUVEL à M. DARMOIS, M. BURET à Mme DUTILLOY, M. DUCLOS à Mme GAUTIER, Mme BOQUET à Mme QUEVAL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BONVOISIN

Del_0037_2024 Adoption du Budget Primitif 2024 –Budget Assainissement

La présente délibération a vocation à synthétiser les données de la maquette budgétaire qui répond au cadre légal des instructions comptables et budgétaires.

Le budget primitif de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle est voté par chapitres avec reprise des résultats et restes à réaliser 2023 puisque le compte de gestion et le compte administratif ont été approuvés lors de la présente séance.

Les dépenses et recettes inscrites s'appuient sur les orientations budgétaires présentées lors de la Commission Finances du 25 mars 2024.

Le budget primitif 2024 s'équilibre à 3 237 128.48€ pour la section de fonctionnement et à 13 101 204.84 € pour la section d'investissement soit un budget total de 16 338 333.32 € avec reprise de résultat.

Présentation générale du budget :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	Montants à inscrire au BP 2024
Chap. 013 – Atténuations de charges	5 400 €
Chap. 70 – Ventes produits fabriqués et prestations de services	2 391 361 €
Chap. 75 – Autres produits de gestion	282 €
Chap. 77 – Produits exceptionnels	500 €
Chap. 042 – Opérations d'ordre budgétaire entre sections	449 758.79 €
Chap. 002 – Excédent antérieur reporté	439 826.69 €
TOTAL	3 287 128.48 €

- ❖ Les atténuations de charges (chapitre 013), pour la somme de 5 400 €, concerne 1 contrat PEC.
- ❖ Les ventes de produits fabriqués et prestations de services (chapitre 70), pour la somme de 2 39 361 euros, comprennent principalement les redevances d'assainissement collectif, les contrôles des ventes.
- ❖ Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont estimés à 282 euros de FCTVA.
- ❖ Les produits exceptionnels (chapitre 77) sont prévus pour 500 euros, de régularisation de mandats annulés sur exercices antérieurs.
- ❖ Les opérations d'ordre budgétaire entre sections (chapitre 042) pour 449 758.79 euros d'amortissement des biens.
- ❖ L'excédent antérieur reporté (chapitre 002), pour 439 826.69 euros.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- ❖ Les charges à caractère général (chapitre 011), pour 1 275 590 euros, comprennent des charges

Dépenses de fonctionnement	Montants à inscrire au BP 2024
Chap. 011 – Charges à caractère général	1 275 590 €
Chap. 012 – Charges de personnel	500 885.01 €
Chap. 014 – Atténuation de charges	143 239 €
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante	18 140 €
Chap. 66 – Charges financières	230 000 €
Chap. 67 – Charges exceptionnelles	25 000 €
Chap. 68 – Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6 000 €
Chap. 023 – Virement à la section d'investissement	323 559.10 €
Chap. 042 – Opérations d'ordre budgétaire entre sections	764 715.37 €
TOTAL	3 287 128.48 €

diverses de fonctionnement du service tels que les fluides, les divers contrats et les fournitures.

- ❖ Les charges de personnel (chapitre 012) sont prévues pour 500 885.01 euros.
- ❖ Les atténuations de charges (chapitre 014) pour 143 239 euros, correspondant au reversement agence de l'eau, AESN Modern.
- ❖ Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont prévues pour 18 140 euros, reprenant les admissions non-valeurs, les créances éteintes, ainsi que les charges diverses.
- ❖ Les charges financières (chapitre 66) sont prévues à 230 000 euros, des annuités d'emprunts.
- ❖ Les charges exceptionnelles (chapitre 67) sont prévues pour 25 000 euros, de prévision des titres annulés sur exercice antérieur.
- ❖ Les dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (chapitre 68) sont de l'ordre de 6 000 euros.
- ❖ Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) pour 323 559.10 euros, d'autofinancement de la collectivité.
- ❖ Les opérations d'ordre patrimoniales (chapitre 042) seront de 764 715.37 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	Restes à réaliser N-1	Montants à inscrire au BP 2024
Chap. 20 – Immobilisations incorporelles	1 536 €	3 000 €
Chap. 21 – Immobilisations corporelles	163 469.40 €	248 000 €
Chap. 23 – Immobilisations en cours	7 466 174.45 €	3 033 000 €
Chap. 16 – Emprunts et dettes assimilées	12 064.40 €	700 000 €
Chap. 040 – Opérations d'ordre budgétaire entre section		449 758.79 €
Chap. 041 – Opération patrimoniales		288 205 €
Chap. 001 – Excédent d'investissement reporté		735 996.80 €
TOTAL	7 643 244.25 €	5 457 960.59 €

- ❖ Les immobilisations incorporelles (chapitre 20), pour 3 000 euros, de licences logiciels supplémentaires.
- ❖ Les immobilisations corporelles (chapitre 21), prévues pour 248 000 euros, comprenant l'acquisition de turbocompresseur, et d'aération diffuseur.
- ❖ Les immobilisations en cours (chapitre 23), pour 3 033 000 euros s'agissant principalement des travaux de STEP de Montfort, réseaux de Montfort, ainsi que les dépenses de réseau hors programme.
- ❖ Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16), seront de 700 000 € pour 2024. Il s'agit du remboursement annuel du capital de la dette de la collectivité.

- ❖ **Les opérations d'ordre budgétaire entre section (chapitre 040)**, de l'ordre de 449 758.79 €, correspondent aux opérations d'ordre budgétaire entre section (Chap. 042) des recettes de fonctionnement.
- ❖ **Les opérations patrimoniales (chapitre 041)**, à hauteur de 288 205 euros, d'amortissement des biens.
- ❖ **L'excédent d'investissement reporté (chapitre 001)** est de 735 996.80 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement	Restes à réaliser N-1	Montants à inscrire au BP 2024
Chap. 13 – Subventions d'investissement	5 797 389.30 €	1 241 660 €
Chap. 16 – Emprunts et dettes assimilées	2 046 626.09 €	1 518 334.32 €
Chap. 10 – Dotations, fonds divers et réserves		585 490 €
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé		535 225.66 €
Chap. 040 – Opération d'ordre budgétaire entre sections		764 715.37 €
Chap. 041 – Opération patrimoniales		288 205 €
Chap. 021 – Virement de la section de fonctionnement		323 559.10 €
TOTAL	7 844 015.39 €	5 257 189.45 €

- ❖ **Les subventions d'investissement (chapitre 13)**, pour 1 241 660 euros, reprenant principalement des recettes du Départements concernant les travaux secteur de Montfort / Routot, ainsi que le solde des subventions.
- ❖ **Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)**, pour 1 518 334.32 euros, d'emprunt d'équilibre.
- ❖ **Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)**, pour 585 490 euros, de FCTVA.
- ❖ **L'excédent de fonctionnement capitalisé (chapitre 1068)**, pour 535 225.66 euros.
- ❖ **Opération d'ordre budgétaire (chapitre 040)**, pour 764 715.37 euros, d'amortissements des biens.
- ❖ **Les opérations patrimoniales (chapitre 041)**, pour 288 205 euros, d'amortissement des biens.
- ❖ **Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)**, pour 323 559.10 euros.

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

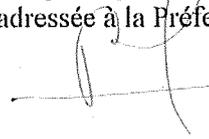
VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 25 mars 2024,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2024 du Budget annexe assainissement avec la reprise des résultats et les restes à réaliser 2023, à hauteur de 3 287 128.48 € en fonctionnement et à hauteur de 13 101 204.84 € en investissement

Pont-Audemer, le 15 avril 2024
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL

